



**COMITE SYNDICAL EXTRAORDINAIRE
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 10 HEURES 00**

Affichage le 10 novembre 2017 – 2 pages

Le neuf novembre deux mille dix-sept à 9 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni hémicycle Claude LORIOUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Yann MONGABURU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 17
Nombre de votants, présents et représentés : 17

PRESENTS

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Ludovic BUSTOS
Alan CONFESSON
Giovanni CUPANI
Magdeleine FASOLA
Françoise GERBIER
Elisabeth LEGRAND
Francie MEGEVAND
Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN
Yann MONGABURU
Michel OCTRU
Marcel REPELLIN

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Amandine GERMAIN
Jean-Claude PEYRIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Bernard CHARVET pouvoir à Magdeleine FASOLA
Anne GÉRIN pouvoir à Jean-Claude PEYRIN
Delia MOROTÉ pouvoir à Ludovic BUSTOS
Jean-Paul TROVERO pouvoir à Elisabeth LEGRAND

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Amandine GERMAIN a été nommée secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 02/11/2017

Pas d'observation.

Compte rendu succinct adopté à l'unanimité.

PROJETS SOUMIS A DELIBERATION DU COMITE

RAPPORTEUR : Yann MONGABURU

- Délibération n°1 : Politique de déplacements - Contribution aux Assises nationales de la mobilité

2DL170120

Interventions de M. PEYRIN, Mme GERBIER, M. MERMILLOD-BLONDIN, Mmes GERMAIN, LEGRAND, MM. REPELLIN, CUPANI, CONFESSON, OCTRU, TROCMÉ, Mme MEGEVAND, MM. BUSTOS, MONGABURU

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC mandate le Président pour porter la contribution du SMTC aux assises nationales de la mobilité, dans le cadre des ateliers de concertation et auprès de la Ministre chargée des Transports.

Abstentions : 4 (MM. MERMILLOD-BLONDIN, PEYRIN, OCTRU, Mme GÉRIN)

Conclusions adoptées

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 38.